

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 7 février 2022

Date de l'annonce publique : 28/01/2022

Date de la convocation des conseillers : 28/01/2022

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLESBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	KLINSKI, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2022-02-07 - 13.1	
Point de l'ordre du jour	13.1	
Objet	Création de postes en prévision de la mise en service du site Campus Kannerinsel Bierchem : postes de salarié manuel qualifié (MR_C - [Q10 - Q17]).	

Le conseil communal,

Considérant que l'administration communale fait construire sur le site scolaire de Berchem un nouveau complexe scolaire dénommé « Campus Kannerinsel Bierchem » dont la mise en service est escomptée au plus tôt à la rentrée de 2022 mais plus vraisemblablement dans le courant de l'année scolaire 2022/2023 ;

Considérant qu'en prévision de la mise en service de cette importante infrastructure le collège échevinal, après consultation des services concernés, propose la création de nouveaux postes dans différentes catégories de personnel et de carrières ;

Oùï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu la convention collective de travail des salariés des communes du sud ;

Vu la délibération du 16 décembre 2021 portant approbation du protocole d'accord pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 en vue du renouvellement de la convention collective de travail des Communes du Sud ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer les postes de salarié manuel qualifié suivants au service éducation et accueil :

Postes	Carrière	Tâche hebdomadaire	Codes
3 cuisiniers	H3	40 heures	MR/C – [Q10 – Q12]
5 aide-cuisiniers	H2	20 à 30 heures	MR/C – [Q13 – Q17]



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 30 de la loi communale.

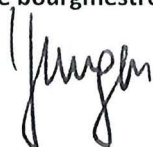
En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 14 février 2022

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



Séance publique du 7 février 2022

Date de l'annonce publique : 28/01/2022

Date de la convocation des conseillers : 28/01/2022

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	KLINSKI, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2022-02-07 - 13.2	
Point de l'ordre du jour	13.2	
Objet	Création de postes en prévision de la mise en service du site Campus Kannerinsel Bierchem : postes de salarié manuel non qualifié (MR/C - [O16 - O46]).	

Le conseil communal,

Considérant que l'administration communale fait construire sur le site scolaire de Berchem un nouveau complexe scolaire dénommé « Campus Kannerinsel Bierchem » dont la mise en service est escomptée au plus tôt à la rentrée de 2022 mais plus vraisemblablement dans le courant de l'année scolaire 2022/2023 ;

Considérant qu'en prévision de la mise en service de cette importante infrastructure le collège échevinal, après consultation des services concernés, propose la création de nouveaux postes dans différentes catégories de personnel et de carrières ;

Oùï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu la convention collective de travail des salariés des communes du sud ;

Vu la délibération du 16 décembre 2021 portant approbation du protocole d'accord pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 en vue du renouvellement de la convention collective de travail des Communes du Sud ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer les postes de salarié manuel non qualifié suivants au service éducation et accueil :

Postes	Carrière	Tâche hebdo.	Codes
3 agents de nettoyage (plongeurs)	A2	20 heures	MR/C - [O16 - O18]
6 agents de nettoyage (restaurant)	A2	20 heures	MR/C - [O19 - O24]
20 agents de nettoyage	A2	20 heures	MR/C - [O25 - O44]
2 agents (distribution lait à l'école)	A2	16 heures	MR/C - [O45 - O46]

■

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 7 février 2022

Référence

CC.2022-02-07 - 13.2

Point

13.2

Objet

Création de postes en prévision de la mise en service du site Campus Kannerinsel Bierchem : postes de salarié manuel non qualifié (MR/C - [O16 - O46]).



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 30 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 14 février 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 7 février 2022

Date de l'annonce publique : 28/01/2022

Date de la convocation des conseillers : 28/01/2022

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	KLINSKI, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2022-02-07 - 13.3	
Point de l'ordre du jour	13.3	
Objet	Création de postes en prévision de la mise en service du site Campus Kannerinsel Bierchem : postes de salarié manuel qualifié (ST/C - [Q24 - Q25]).	

Le conseil communal,

Considérant que l'administration communale fait construire sur le site scolaire de Berchem un nouveau complexe scolaire dénommé « Campus Kannerinsel Bierchem » dont la mise en service est escomptée au plus tôt à la rentrée de 2022 mais plus vraisemblablement dans le courant de l'année scolaire 2022/2023 ;

Considérant qu'en prévision de la mise en service de cette importante infrastructure le collège échevinal, après consultation des services concernés, propose la création de nouveaux postes dans différentes catégories de personnel et de carrières ;

Où les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu la convention collective de travail des salariés des communes du sud ;

Vu la délibération du 16 décembre 2021 portant approbation du protocole d'accord pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 en vue du renouvellement de la convention collective de travail des Communes du Sud ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide à l'unanimité des voix

De créer les postes de salarié manuel qualifié suivants au service technique :

Postes	Carrière	Tâche hebdomadaire	Codes
2 artisans	H3	40 heures	ST/C - [Q24 - Q25]



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 30 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 14 février 2022

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 7 février 2022

Date de l'annonce publique : 28/01/2022

Date de la convocation des conseillers : 28/01/2022

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	KLINSKI, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2022-02-07 - 13.4	
Point de l'ordre du jour	13.4	
Objet	Création de postes en prévision de la mise en service du site Campus Kannerinsel Bierchem : postes de salarié manuel non qualifié (ST/C - [N16 - N21]).	

Le conseil communal,

Considérant que l'administration communale fait construire sur le site scolaire de Berchem un nouveau complexe scolaire dénommé « Campus Kannerinsel Bierchem » dont la mise en service est escomptée au plus tôt à la rentrée de 2022 mais plus vraisemblablement dans le courant de l'année scolaire 2022/2023 ;

Considérant qu'en prévision de la mise en service de cette importante infrastructure le collège échevinal, après consultation des services concernés, propose la création de nouveaux postes dans différentes catégories de personnel et de carrières ;

Oùï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu la convention collective de travail des salariés des communes du sud ;

Vu la délibération du 16 décembre 2021 portant approbation du protocole d'accord pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 en vue du renouvellement de la convention collective de travail des Communes du Sud ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer les postes de salarié manuel non qualifié suivants au service technique :

Postes	Carrière	Tâche hebdo.	Codes
6 agents polyvalents	A3	20 heures	ST/C - [N16 - N21]

■

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 30 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 14 février 2022

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



Séance publique du 7 février 2022

Date de l'annonce publique : 28/01/2022

Date de la convocation des conseillers : 28/01/2022

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	KLINSKI, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2022-02-07 - 13.5	
Point de l'ordre du jour	13.5	
Objet	Création de postes en prévision de la mise en service du site Campus Kannerinsel Bierchem : poste d'éducateur gradué (MR/A - R07).	

Le conseil communal,

Considérant que l'administration communale fait construire sur le site scolaire de Bierchem un nouveau complexe scolaire dénommé « Campus Kannerinsel Bierchem » dont la mise en service est escomptée au plus tôt à la rentrée de 2022 mais plus vraisemblablement dans le courant de l'année scolaire 2022/2023 ;

Considérant qu'en prévision de la mise en service de cette importante infrastructure le collège échevinal, après consultation des services concernés, propose la création de nouveaux postes dans différentes catégories de personnel et de carrières ;

Oùï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 27 octobre 2000 portant 1. Organisation à l'Institut national d'administration publique de la division de la formation pendant le service provisoire du personnel des communes, des syndicats de communes et des établissements publics des communes; 2. Modification du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et de formation des fonctionnaires communaux ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide à l'unanimité des voix

De créer un poste d'éducateur gradué au service éducation et accueil :

Poste	Carrière	Tâche hebdomadaire	Code
Educateur gradué	A2	40 heures	MR/A - R07

■

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 7 février 2022

Référence

CC.2022-02-07 - 13.5

Point

13.5

Objet

Création de postes en prévision de la mise en service du site Campus Kannerinsel Bierchem : poste d'éducateur gradué (MR/A - R07).



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 30 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 14 février 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 7 février 2022

Date de l'annonce publique : 28/01/2022

Date de la convocation des conseillers : 28/01/2022

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	KLINSKI, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2022-02-07 - 13.6	
Point de l'ordre du jour	13.6	
Objet	Création de postes en prévision de la mise en service du site Campus Kannerinsel Bierchem : postes d'éducateur (MR/B - [S31 - S40]).	

Le conseil communal,

Considérant que l'administration communale fait construire sur le site scolaire de Berchem un nouveau complexe scolaire dénommé « Campus Kannerinsel Bierchem » dont la mise en service est escomptée au plus tôt à la rentrée de 2022 mais plus vraisemblablement dans le courant de l'année scolaire 2022/2023 ;

Considérant qu'en prévision de la mise en service de cette importante infrastructure le collège échevinal, après consultation des services concernés, propose la création de nouveaux postes dans différentes catégories de personnel et de carrières ;

Où les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 27 octobre 2000 portant 1. Organisation à l'Institut national d'administration publique de la division de la formation pendant le service provisoire du personnel des communes, des syndicats de communes et des établissements publics des communes; 2. Modification du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et de formation des fonctionnaires communaux ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer les postes d'éducateur suivants au service éducation et accueil :

Postes	Carrière	Tâche hebdomadaire	Codes
10 éducateurs	B1	30 à 40 heures	MR/B - [S31 - S40]



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 7 février 2022

Référence

CC.2022-02-07 - 13.6

Point

13.6

Objet

Création de postes en prévision de la mise en service du site Campus Kannerinsel Bierchem : postes d'éducateur (MR/B - [S31 - S40]).



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 30 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR
EXPEDITION
CONFORME**

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 14 février 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 7 février 2022

Date de l'annonce publique : 28/01/2022

Date de la convocation des conseillers : 28/01/2022

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseiller ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	KLINSKI, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2022-02-07 - 13.7	
Point de l'ordre du jour	13.7	
Objet	Création de postes en prévision de la mise en service du site Campus Kannerinsel Bierchem : postes d'aide-éducateur (MR/B - [T16 - T25]).	

Le conseil communal,

Considérant que l'administration communale fait construire sur le site scolaire de Berchem un nouveau complexe scolaire dénommé « Campus Kannerinsel Bierchem » dont la mise en service est escomptée au plus tôt à la rentrée de 2022 mais plus vraisemblablement dans le courant de l'année scolaire 2022/2023 ;

Considérant qu'en prévision de la mise en service de cette importante infrastructure le collège échevinal, après consultation des services concernés, propose la création de nouveaux postes dans différentes catégories de personnel et de carrières ;

Oùï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 27 octobre 2000 portant 1. Organisation à l'Institut national d'administration publique de la division de la formation pendant le service provisoire du personnel des communes, des syndicats de communes et des établissements publics des communes; 2. Modification du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et de formation des fonctionnaires communaux ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer les postes d'aide-éducateur (niveau auxiliaire de vie) suivants au service éducation et accueil :

Postes	Carrière	Tâche hebdomadaire	Codes
10 aide-éducateurs	C1	30 à 40 heures	MR/B - [T16 - T25]

■

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 7 février 2022

Référence

CC.2022-02-07 - 13.7

Point

13.7

Objet

Création de postes en prévision de la mise en service du site Campus Kannerinsel Bierchem : postes d'aide-éducateur (MR/B - [T16 - T25]).



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 30 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR
EXPEDITION
CONFORME**

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 14 février 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,